

# SÉANCE DE L'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE

DU MERCREDI 14 JUIN 2023

## DÉLIBÉRATION N° 10/2023

Le Comité Syndical du SEAT, légalement convoqué le mercredi sept juin, s'est réuni à 18 heures, le mercredi quatorze juin deux mille vingt-trois, en session ordinaire, à Pérignat-ès-Allier.

**Titulaires présents :**

Jean-Pierre BUCHE  
Pascal BRUHAT  
Jean-Louis DAVENNE  
Amalia QUINTON

**Titulaires excusés :**

Jean DELAUGERRE  
Daniel SALLES  
Fanny BLANC  
Gilles PETEL  
Antoine DESFORGES  
Grégory DESTOMBES  
Catherine PHAM

**Suppléants présents :**

Pierre DUPECHER  
Danielle RANCY

**Suppléants excusés :**

Céline AUGER  
Françoise BERNARD  
Karine SOLOIS  
Julien LACOUR  
Marie-Françoise CHOFFRUT  
Cédric MEYNIER  
Maurice DESCHAMPS

Membres en exercice	Membres Présents	Membres Représentés	Pouvoirs	Excusés	Votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
10	6		1	4	7	7	0	0

Objet : mise à jour du périmètre du projet de l'Ecopôle du Val d'Allier



**Vu le Code général des collectivités territoriales ;**

**Vu la délibération N°1\_2018 02 07 relative à la modification des statuts du syndicat ;**

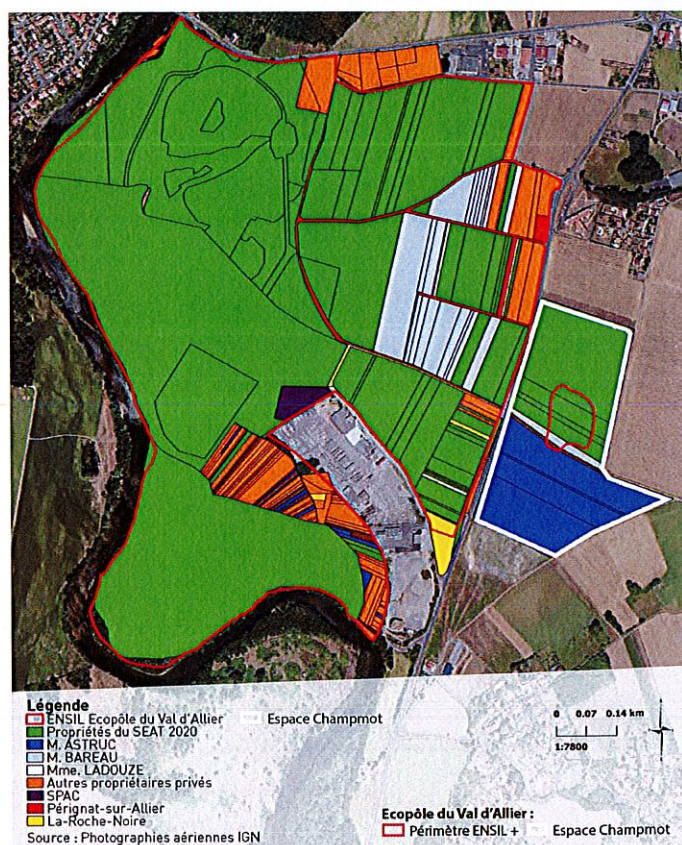
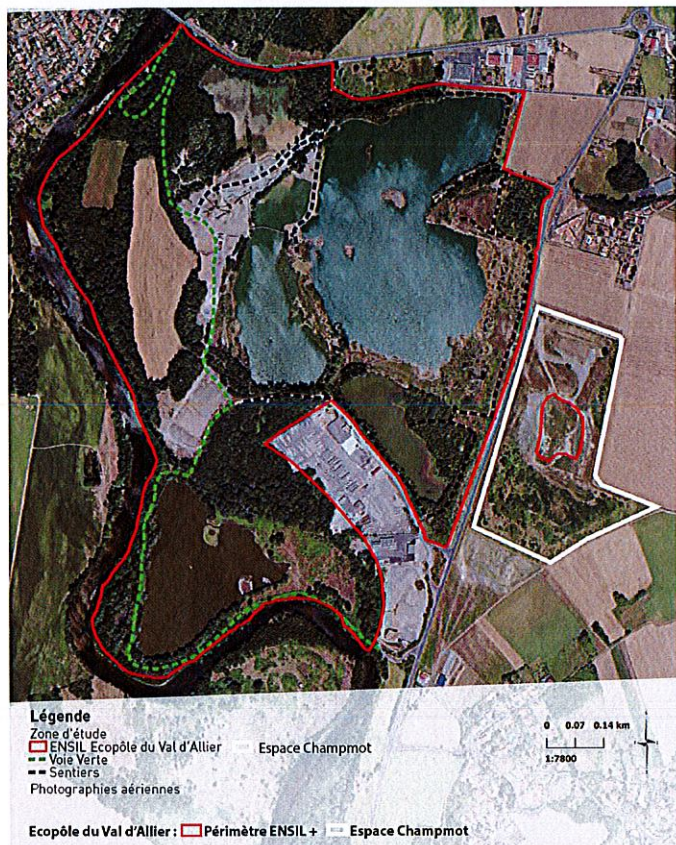
**Considérant l'animation foncière mise en œuvre par le SEAT sur les 140 ha du territoire de projet de l'Ecopôle du Val d'Allier ;**

**Considérant les demandes de subvention que réalise le SEAT pour financer les projets d'aménagement et de valorisation sur le périmètre de l'EVA ;**

Monsieur le Président rappelle l'évolution du SEAT depuis sa création et la dernière modification datant de février 2018.

Monsieur le Président explique que suite à l'évolution du projet de l'EVA, il importe de mettre à jour la cartographie de l'EVA lié aux statuts du SEAT afin que soit intégré les parcelles de l'ENS des pacages rétrocedées par le CD63 en 2019 et qui intègre l'ENSIL de l'EVA tel que défini en 2019.

La cartographie mise à jour est la suivante :



**Après avoir ouï l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité syndical du SEAT décide à l'unanimité :**

- Approuve la mise à jour du périmètre du projet de territoire de l'Ecopôle du Val d'Allier tel que présenté.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

M. Jean-Pierre BUCHE

